

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 24 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DEVE 48 Parc Martin Luther King, Clichy Batignolles (17e) – Convention de financement avec la RATP en vue de reconstituer définitivement les zones du parc suite au chantier de la ligne 14.

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'autoriser la signature d'une convention avec la RATP pour le financement de la reconstitution des aires sportives et leurs abords dans le parc Martin Luther King (17^e) ;

Vu l'avis du conseil du 17^e arrondissement en date du 27 mai 2019

Sur le rapport présenté par Mme Pénélope KOMITES au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la RATP la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, pour le remboursement des opérations liées à la reconstitution des aires sportives et leurs abords dans le parc Martin Luther King (17^e).

Article 2 : La recette correspondante est arrêtée à un montant maximum de 577 187,64 € HT.

Article 3 : La recette correspondante sera imputée sur les crédits inscrits du budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2019 et suivants, sous réserve des décisions de financement

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO